



20 rue Saint-Fiacre - 75002 PARIS



104 Rue Oberkampf - 75011 Paris

Ministère des Solidarités et de la Santé

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

Paris, le 10 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Les adhérents de la Fédération Addiction et l'ANPAA réalisent sur l'ensemble du territoire des actions de prévention et de promotion de la santé. Ces actions ont des financements principalement issus du fonds d'intervention régional, du fonds addiction et/ou de la Mildeca, au plan national bien sûr mais surtout à l'échelon régional sous le pilotage des agences régionales de santé pour le FIR et le fonds addictions, ou des Préfets pour la Mildeca.

La crise sanitaire que traverse notre pays a d'importants impacts sur ces activités car elles ne peuvent plus avoir lieu du fait du confinement et sont soit annulées, soit reportées.

Comme nous l'avons exposé à la Direction Générale de la Santé et à la Mildeca depuis le début de cette crise lors de nos points hebdomadaires, nous souhaiterions savoir si ces financements (FIR, fonds addictions, subventions Mildeca) de cette année seront maintenus et si oui, selon quelles conditions afin de ne pas reporter le sujet en 2021.

A ce jour, les agences régionales de santé prennent des positions divergentes : certaines orientent explicitement vers le chômage partiel, d'autres s'engagent à maintenir les financements même si les réalisations prévues dans les contractualisations seront impactées par ces semaines de confinement. Cette situation est incomprise par les acteurs de terrain et crée des inégalités territoriales de réponse.

La doctrine nationale mise en œuvre pour les activités médico-sociales de nos établissements (CSAPA, CAARUD, ACT) qui maintient les dotations a permis une continuité de service pour adapter une réponse aux besoins des populations.

La prévention qui constitue une priorité de nos politiques de santé nécessite le même traitement si nous voulons pouvoir l'adapter à l'accroissement des besoins des publics fragiles nés de la crise, et conserver la possibilité dans l'urgence de répondre aux besoins des acteurs non spécialisés (secteur social, jeunesse, justice etc.).

Il est urgent de connaître la doctrine nationale sur les orientations de ces fonds :

- soit ils sont maintenus en tenant compte d'un ratio de non réalisation des actions qui impliquent du présentiel sur la période de confinement et probablement jusqu'à la rentrée de septembre car l'activité ne redémarrera pas véritablement avant cette échéance ;
- soit ils sont maintenus mais en envisageant un report des réalisations sans en modifier le niveau des objectifs, ou bien ils sont réduits à proportion de l'atteinte des objectifs. Dans

cette hypothèse qui peut prendre ces deux formes, nos organisations auraient donc recours à l'application des mesures d'activité partielles en prévention des licenciements économiques (chômage partiel). Nous vous alertons sur les conséquences de cette hypothèse qui fragilisera durablement le secteur de la prévention en France, non seulement en interrompant des actions, mais en perdant probablement une partie des personnels qui s'y sont investis. De plus, cela aura un coût important pour l'État en termes de gestion des dossiers et de soutien via le chômage partiel.

Nous appelons votre attention sur le fait que nos organisations sont fortement mobilisées dans la gestion de cette crise inédite que traverse notre pays. Selon les décisions prises, elles ne pourront pas alors maintenir une continuité de réponse que nous défendons allant de la prévention à l'intervention précoce et aux soins, particulièrement importante dans ce contexte.

Après plus de trois semaines de confinement et alors que la crise paraît durer, il est urgent que le gouvernement fasse connaître ses orientations en matière de prévention et de promotion de la santé en période de crise.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Bernard BASSET
Président de l'ANPAA

Jean-Michel DELILE
Président de la Fédération Addiction



Copie :

Direction Générale de la Santé – Bureau SP3
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS)
Président de la Mildeca

